FOUGERES

RÉDACTION : 10, boulevard Jean-Jaurès (Tel 3-51),
DÉPOT CENTRAL : 18. rue du Tibunal.

Sous l'arbitrage de M. Martin, sous-préfet, une réunion a eu lieu entre les ouvriers paveurs grévistes et les patrons granitiers de Louvigné-du-Désert

-w'V^VW

Mais aucun accord n'a pu intervenir

(Photo-cliché « L'Ouest-Eclair ».)
La délégation des ouvriers paveurs grévistes de Louvigné-du-Désert devant la sous-préfecture.

FOUGÈRES, 24 juin (De notre correspondant).
M. Martin, sous-préfet de Fougères qui. depuis le début de la grève des ouvriers paveurs des chantiers granitiers de Louvigné-du-Désert s'est toujours employé de son mieux à faire accepter une proposition transactionnelle d'arbitrage, susceptible de mettre fin au conflit, avait pris l'initiative dès la semaine dernière de réunir à son cabinet sous-préfectoral la délégation ouvrière et la délégation patronale. Nos lecteurs savent que cette réunion n'avait pu avoir lieu lundi dernier, car les patrons avaient signifié à M. le Sous-Préfet qu'ils ne consentaient pas à une entrevue avec la délégation gréviste telle qu'elle était actuellement composée et ils déclaraient en effet ne pas vouloir parlementer avec des délégués qui dès le lendemain de l'accord intervenu le 11 juin dernier à la mairie de Louvigné se rendaient dès le lendemain sur les chantiers pour débaucher leurs camarades:
L'entrevue ne put donc avoir lieu lundi. Mais dans une réunion tenue mardi à la Maison du Peuple à Louvigné-du-Désert, les ouvriers grévistes constituaient une autre délégation formée de M. Corentin Carn, président et de MM. Emile Blanchard, Victor Touquet. Pierre Pennetier, Louis Merrer et Eugène Leveillé, secrétaire du syndicat granitier.
C'est précisément cette délégation qui vint hier après-midi à 15 heures à la sous-préfecture pour l'entrevue prévue avec les délégués patronaux qui étaient au nombre de cinq. MM. Pierre et René Brault, Philippe, maire de Louvigné et président du syndicat des patrons granitiers et deux directeurs de la société « les Granits Français ».
La réunion prévue pour 15 heures ne commença que vers 16 heures, sous la présidence de M. Martin, sous-préfet de Fougères, assisté de M. l'Inspecteur du Travail de Laval.
M. Patin, gérant de la coopérative « l'Avenir », qui n'est d'ailleurs pas en grève, assistait également à la réunion qui fut essentiellement privée. Elle dura pendant plus de quatre heures consécutives et, hélas, n'aboutit à aucun accord positif. De part et 'd'autres des concessions minimes auraient été faites, mais l'ensemble des revendications ouvrières fut repoussé. La question des tarifs était la question primordiale.
Il Ouest-Eclair a publié en son temps l'essentiel de ces revendications et nous avions constaté la marge qui existait entre les revendications ouvrières et les propositions patronales. Il était plus de 20 heures lorsque la réunion prit fin.
« Il n'y a pas d'accord... Nous restons sur nos positions... La grève continue... », nous déclarèrent les délégués patronaux et ouvriers avant de monter dans leurs voitures qui allaient les reconduire vers Louvigné-du-Désert.
Le conflit ne semble donc pas devoir se terminer de si tôt.
Regrettons-le bien sincèrement, car ce mouvement de grève déclanché il y a plus de quinze jours, semble s'éterniser au grand regret de la population.

AUJOURD'HUI
20 h. 30 : réunion des Travailleurs du Bâtiment à la Maison du Peuple.
A 20 h. 15, salle Jean-Allain : réunion des membres du Comité d'Action Sociale.

*

FETE POPULAIRE DU COMITÉ D'ACTION SOCIALE. — Tous les participants à la fête des 27 et 28 juin chargés d'un stand ou d'un travail spécial sont priés d'assister à la dernière réunion qui aura lieu, ce soir jeudi 25, à 20 h. 15, Salle Jean-Allain.
Les dames et jeunes filles sont également invitées. Prière d'être exact.
(Communiqué).

GOSNÈ

ACHAT DE BOVINS TUBERCULEUX. — La Commission d'achat des bovins tuberculeux fonctionnera aujourd'hui, à Gosné, jeudi 25, de 9 à 11 heures (heure légale). Elle reprendra s'il y a lieu l'après-midi à partir de 14 heures.

»

ANTRAIN-SUR-COUESNON

L'INAUGURATION DU PRÉVENTORIUM D'ANTRAIN

Dimanche prochain, à 15 heures, aura lieu l'inauguration du Préventorium. Cette cérémonie constituera la remise officielle, à la Commission Administrative de l'Hôpital-Hospice René Le Hérissé, des constructions édifiées avec la collaboration de l'Office d'Assistance et de Préservation Antituberculeuse du département, par les Caisses d'Assurances Sociales Départementales et Mutualistes d'Ille-et-Vilaine et dans lesquelles fonctionnent depuis déjà quelques mois un dispensaire antituberculeux et deux salles de soins pour assurés sociaux, malades des voies respiratoires.
Cette cérémonie présidée par M. le Préfet d'Uie-et-Vilaine aura lieu en présence de M. Ferron, maire de Tremblay, conseiller général d'Antrain; du Conseil Municipal d'Antrain ; de la Commission Administrative de l'Hôpital et de nombreuses autres personnalités.
Le soir, à 21 heures, illuminations de l'Hôpital et concert dans les jardins du Préventorium par la musique l'Indépendante Antrainaise. Nous donnerons prochainement le programme du concert.

La Cie du BOURBONNAIS a l'honneur d'informer ces abonnés à l'électricité situés dans les communes de Tremblay. Rimou, Romazy, Chauvigné, St-Ouen-la-Rouerie que le courant électrique sera interrompu le Vendredi 26 Juin, de 12 h. à 16 h. 1/2 pour travaux d'entretien urgents.

VITRE

RÉDACTION : 40, r. Poterie (T. 1-66.
DEPOT CENTRAL : 12 rue de Paris.

UN BÉBÉ TOMBE DANS LA VILAINE

Il est sauvé alors qu'il allait couler

Hier, dans l'après-midi, un enfant est tombé dans la Vilaine; il fut sauvé de justesse par sa mère et un pêcheur.
En effet, M. Chauvin Francis, boucher, domicilié rue d'Embas, était à la pêche non loin de l'ancien moulin de Bressac, en Pocé-les-Bois, lorsque, vers 16 h. 30, il entendit des cris d'enfant; une fillette courait le long de la rivière en criant que son petit frère était tombé dans l'eau.
M. Chauvin, laissant ses engins, se précipita vers l'endroit désigné par la petite fille; déjà la maman du bébé, Mme Jeuland, débitante à Bressac, qui, non loin de ses enfants, avait entendu les cris, s'était jetée à l'eau pour sauver son poupon de 18 mois qui coulait.
Ayant de l'eau jusqu'au cou, elle fut aidée par M. Chauvin qui prit le bébé qui ne donnait plus signe de vie, le ventre gonflé de l'enfant prouvait qu'il avait avalé une grande quantité d'eau.
M. Chauvin lui donna alors tous les soins recommandés pour sauver les noyés de la mort. Après de longs efforts, il eut la joie de voir le petit enfant renaitre à la vie et la joie de le rendre à sa maman en larmes.
Nous félicitons M. Chauvin de sa présence d'esprit et de son courage.
A noter que celui-ci, le jour de l'incendie qui dévasta la maison de M. Bouvier, boucher, rue d'Embas, sauva au milieu des flammes et de la fumée, les deux enfants de ses voisins.
Nous lui offrons toutes nos félicitations pour ces actes répétés de courage.

%%%

LE DORYPHORE. — Hier soir, des propriétaires de jardins dans le quartier Sainte-Anne eurent la désagréable surprise de découvrir dans leurs carrés de pommes de terre un hôte indésirable : le doryphore.
Espérons aue les services compétents feront le nécessaire le plus rapidement possible. .

MARTIGNÉ-FERCHAUD

UN COUP DE REVOLVER. — Dimanche dernier, M. Delazeux Auguste, âgé de 18 ans, cultivateur chez son père à la Jarretière, en Martigné-Ferchaud, accompagné de MM, Sollieux et Cherruault, ouvriers agricoles, se rendaient au village de Boulay, en Martigné.
Arrivés non loin du pré de la Mollière, appartenant à M. Collerais, cultivateur et garde particulier d'un négociant de Martigné, les trois jeunes gens eurent une discussion avec le fils Collerais.
Des propos très vifs furent échangés, puis M. Collerais père étant survenu sur les lieux de la dispute, celle-ci s'envenima et M. Collerais père, au comble de la colère, tira un revolver et fit feu. Personne ne fut atteint.
Aux gendarmes qui l'interrogeaient, M. Collerais père déclara que son fils ayant été provoqué par M. Dezaleux et ses compagnons, il avait tiré pour leur faire peur.
Une enquête est ouverte.

ETAT CIVIL. — Naissances. — Lefalx Yvonne, rue de la Motte; Rouger Odette, à Tiellan; Gcndrot Paul, à La Glriére; Rouger René, à La Monussière.
Mariages. — Rozé Victor, ajusteur, à Vitré, et Legendre Béatrix, fille de salle, à Vitré, Ménardais Pierre, cultivateur, à Chelun, et Reverdy Augustine. domestique, à la Roturière; Hervochon Clément, cultivateur, à Retiers, et Vissault Rosalie, cultivatrice, à la Rivière Guéra,
Décès. — Morel Félicité, veuve Jan, 77 ans, s. p., Saint-Morand; Desalleux Victor, époux Roussel, 31 ans, marchand de porcs, rue Saint-Thomas; Richard Henri, veuf Gicquiau, 71 ans, s. p., rue Courbe; Baron Henri, époux Geslin, 40 ans, cultivateur, La Rivière-Lorbehaye; Cormy Marie, la Bouttière; Beaugeard Joseph, époux Théaudière. 55 ans, cultivateur, à l'Erablette; Gendrot Paul, ma jour, la Girierc.

RETIERS

CHUTE DE BICYCLETTE. — Mercredi, vers 13 heures, Mlle Gellus, au service de M. Guillois, cultivateur à l'Hermitage, rentrait en ville, suivant la route de Marcillé, quand arrivée en face de l'école libre des filles, son frein cassa.
A la suite de cet accident mécanique, Mlle Gellus perdit le contrôle de sa direction, essaya de prendre, le virage conduisant route de La Guerche et se jeta contre le mur du presbytère. Perdant son sang par une blessure à la tête, elle fut relevée par des voisins. Un docteur lui fit un pansement et elle fut reconduite à son domicile.
Nous lui souhaitons une prompte guérison.

MONTFORT

COUR D'APPEL DE RENNES

DESIRE RECHIGNE A BATTRE SA COULPE

Le 8 avril, vers 17 heures, Désiré Lefeubvre, 28 ans, cultivateur à Trémorel, eh Plumeleuc. revenait des champs, poussant sa brouette, chargée de navette. Il rencontra, en chemin, son voisin (Robelot, qui s'apprêtait à labourer, avec sa charrue, attelée d'une seule vache. Lefeubvre nargua Robelot ; « Tu ne donnes plus de cochon au voisin, qu'il ne veuille plus faire ton labour ! ». Voyant que -Robelot s'occupait plus de la « taure » que de lui, Lefeubvre continua sur un ton de provocation : « J'aime point les anciens combattants, moi ! ». Puis exaspéré de la placidité de l'autre, il menaça : « J'te casserai ben la machoire ! ». Mais le coup de poing qu'il fit suivre, s'adressa en plein à l'œil et du choc, le pauvre Robelot fut s'asseoir, au milieu de la navette...
Le médecin constata des coups au visage de Robelot et le Tribunal de Montfort condamna Lefeubvre à 15 jours de prison et 25 fr. d'amende.
Le prévenu a rappelé, ne tenant pas à aller en prison... Il prétend d'abord que Robelot « s'est fait cela en tombant ». M Tromeur, qui plaide pour lui, reconnaît la culpabilité de son client, mécontent de n'avoir pas été prié aux noces, dans la famille de son adversaire. Les gens du fricot ont donné de mauvais renseignements sur « Désiré », qui ne l'est aucunement. La plaidoirie de M Tromeur lui vaudrait certainement absolution, grâce et indulgence partielle, mais la Cour voudrait cependant bien avoir le confiteor tem reum que doit être celui qui a à se faire pardonner. Enfin, avec beaucoup de peine, Dédré bat sa coulpe. Aussitôt le sursis est prononcé pour la prison. Mais l'amende demeure.

ACCIDENT DU TRAVAIL. M. Argentais Arsène, ouvrier chez M. Jan, industriel à Montfort, travaillait à l'entreprise de vidanges « La Montfortaise » quand en manœuvrant des tuyaux de fonte l'un d'eux lui est tombé sur la main droite. D'une radiographie au cabinet de M. le docteur Cardot. il a été relevé une fracture du métacarpien du pouce droit.

IFFENDIC

BLESSÉ PAR SON ATTELAGE. — M. Auguste Desbois, domestique chez M. Théophile Bouvier, à La Croix-Tardais, a eu la main droite coincée par son attelage.
Il a reçu les soins du docteur Blancard, qui a constaté une plaie contuse et lui a prescrit une indisponibilité.

PLÉLAN-LE-GRAND

Un couvreur fait une chute de six mètres et se blesse grièvement

Le 23 juin dernier, dans le courant de l'après-midi, M. Antoine Berhault, âgé d'une cinquantaine d'années, couvreur, demeurant au village de Trézon, en Plélan-le-Grand, était occupé a recouvrir la gerbière du grenier audessus de sa maison, lorsque brusquement il perdit l'équilibre et fit une chute sur l'échafaudage, puis retomba à terre d'une hauteur de six mètres environ.
On releva aussitôt M. Berhault qui, dans sa chute, s'était sérieusement blessé et on s'empressa d'aller chercher le docteur Carlo qui ne tarda pas à arriver.
Le praticien constata une blessure profonde au sommet de la tête ainsi qu'une blessure interne à l'estomac. Etat grave.

SAINT-MALO

REDACTION ET PUBLICITE : 8, plat*. Chateaubriand. — Telèph. de Jour : 20-96; de nuit 23-8*.
OFFICE DES VOYAGES DE a L'OUEST-ECLAIR » : Blême adresse. — DEPOT : 4. me Louis-Duveaa.

Les voleurs au « rendez-moi » sont arrêtés à lPoubalay

L'Ouest-Eclair a relaté hier que trois vols au rendea-moi avaient été commis à Saint-Malo, dans la journée de mardi et que, malgré les recherches les plus actives, les malfaiteurs n'avaient pu être découverts.
Mardi soir, vers 20 heures, arrivaient en auto dans notre ville, deux couples qui s'arrêtaient à l'Hôtel de la Poste, demandant deux chambres et la table pour le soir.
Us s'inscrivirent au registre des voyageurs sous le nom de Raoul Mézier, né à Enghien, le 3 janvier 1897, voyageur, demeurant à Paris, et Mme Pierre Dulac, né à Evreux (Eure) le 10 janvier 1901, ébéniste, demeurant également à Paris, et Mme.
Leur automobile fut remisée dans un garage voisin. Après avoir passé la nuit à l'hôtel, ils ne le quittèrent après avoir déjeuné et réglé leur note que vers 11 heures, annonçant qu'ils ne viendraient pas prendre leur repas du midi avant 14 heures.
Ils ne reparurent pas, et pour cause. En effet, vers 12 h. 45, la gendarmerie recevait un appel de la propriétaire de l'Office commercial, qui tient le magasin de droguerie de la rue Dumont, lui annonçant qu'elle venait de s'apercevoir d'un vol au rendez-moi de 50 frs commis par un homme grand, vêtu élégamment de gris, portant des cicatrices sur le visage et notamment au nez.
Nul doute pour les gendarmes, c'était bien l'homme qui avait opéré à Saint-Malo. Sans perdre une minute, ils étaient quelques instants plus tard chez la propriétaire de l'Office commercial et prenaient tous les renseignements nécessaires. Puis, ils revenaient à l'hôtel qui les avait logés et chez le garagiste qui avait noté le numéro de l'auto : 7680 RK. Puis ils diffusèrent ces ren?eignements dans les gendarmeries environnantes.
Vers 15 heures 30, ils avaient la bonne fortune d'apprendre que les actifs gendarmes de Ploubalay venaient de capturer les audacieux voleurs.

Ste Gle des Transp. Départementaux St-Malo-Pontorson-Mont-Saint-Michel
Service d'été à partir Ju l<r Juillet
Départs de St-Malu, Esplanade St-Vincent : 7 h. 30, 9 h., 13 h. 15, 14 h. 45, 17 h. 30.
Saint-Malo-Caen
Départs de St-Malo, Esplanade St- j Vincent : 7 h. 30, 14 h. 45.

INCIDENTS DE MER

Entoures sur un rocher

Mardi soir, deux jeunes gens se trouvaient entourés sur un rocher, près de la passerelle du tout à l'égoût de la porte des Champs-Vauverts.
La marée montée et la nuit tombée, le bateau de M. Videmants, dans lequel se trouvait un de ses amis, M. Van der Zée, put les prendre à son bord.
Une foule de plusieurs centaines de promeneurs assistaient aux opérations de sauvetage.

Un petit bateau s'échoue sur un écueil

Dans l'après-midi d'hier, le petit voilier à moteur Frédéric-Marie, appartenant à MM. Libouban et François Leroux, piloté par ce dernier, accompagné de deux amis, s'échouait loin de Cézembre.
Sur les rochers dits « Bunel », non loin. Le bateau de sauvetage alerté partit aussitôt sous la direction du capitaine Bourges et ramenait M. Leroux et les vêtements des hommes du Frédéric-Marie, cependant qu'il convenait d'attendre la marée pour essayer de revenir retirer le petit bateau de sa position périlleuse.
Dans la soirée, au cours d'une seconde sortie, le capitaine Bourges et ses hommes ont pu ramener à Solidor le petit voilier qui a subi quelques avaries.

UN VOL AUDACIEUX AU BAR DU PILORI

SAINT-MALO, 24 juin. (De notre rédaction).
Un vol audacieux a été commis hier matin au Bar du Pilori, dans les circonstances suivantes C'était aux environ de 8 h. 30. Une cliente demanda à la bonne d'aller chercher des croissants. Pendant ce temps, elle s'introduisait dans la cuisine attenante au café et s'emparait d'un porte-billet contenant 1.300 francs et deux billets de 10 shillings. Naturellement on ne s'aperçut du vol qu'après le départ de la cliente.
On croit que la voleuse s'est fait conduire en taxi à Cancale.
Elle était vêtue de lainage vert et de bonne taille. Son signalement a été difïu'sé.

%%*

ENQUETES « DE COMMODO ». — Une enquête d'utilité publique est ouverte dans les communes de Saint-Malo et Saint-Servan sur le projet de tarif de location de la Gare Maritime et des voies de grues annexes.
Les pièces à soumettre à l'enquête resteront déposées à la Mairie de Saint-Malo pendant 10 jours, du 6 au 15 inclusivement. Elles seront communiquées tous les jours, sauf dimanches et fêtes, de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.
Un registre sera ouvert dans les mêmes conditions à la Sous-Préfecture.
Dans le même délai, une enquête sera ouverte sur le projet des taxes maxima d'usage des grues à vapeur du quai de Terre-Neuve.

KENSfclGNEMENTB MILITAIKES
Hecrutemeut, sursis d'incorporation, réforme, pensions, etc... S'adresser Kainua, Ouest-Eclair. Rennes. Joindre A tt. en timbrea-poit« DOUX la renoua*

Les conflits du travail sont réglés dans le bâtiment

Entre l'Union Patronale du Bâtiment de l'arrondissement de Saint-Malo (Dinard excepté) et les délègues de la Chambre Syndicale des Ouvriers du Bâtiment et des Travaux Publics, sous la présidence du Sous-Préfet de Saint-Malo, il a été convenu ce qui suit :

SALAIRES

Manœuvre	3 fr. 85
Carriers et terrassiers	3 fr. 95
Professionnels	4 fr. 40
Forgerons	4 fr. 60
Charpentiers	4 fr. 75

Ces modifications, apportées aux taux des salaires consenties par l'Union Patronale du Bâtiment en l'année 1930 ont été conclues en raison de l'accord passé le 7 juin 1936 entre la Confédération Nationale de la Production Française et la Confédération Générale du Travail. Le présent accord, qui s'étend à tout l'arrondissement de St-Malo, sauf Dinard, devra être remplacé par un contrat collectif du travail dès que la loi sera promulguée où devront figurer, non seulement les salaires, mais les conditions de travail, déplacements, congés payés, semaine de 40 heures, le tout conformément aux lois.
En attendant la promulgation de la loi sur le semaine de 40 heures, le dernier accord établi entre les parties intéressées, sous la présidence de M. l'Inspecteur du Travail, sur la journée de 8 heures, sera rigoureusement appliqué.
Le présent accord aura effet à partir du 29 juin 1936.

A LA MAISON AUBRY

Les ouvriers de la Maison Aubry, livreurs, camionneurs, qui depuis quelques jours avaient posé leurs revendications à leurs employeurs, ont, par manque d'information, arrêté leur travail hier, les délégués se sont rencontrés à la Maison du Peuple dans la matinée et se sont mis en complet accord sur un contrat de travail qui accorde aux ouvriers une augmentation sensible. Le travail a donc repris dès l'après-midi.

SYNDICAT DES OUVRIERS METALLURGISTES ET DES GARAGES

Les ouvriers métallurgistes et des garages sont avisés de la reconstitution du syndicat, qui a désigné son bureau et son conseil syndical.
Celui-ci va faire toutes les formalités pour qu'il fonctionne normalement. D'autre part, le conseil va élaborer des revendications qui seront soumises à l'assemblée générale, puis aux employeurs de la région.
Les intéressés seront réunis en temps utile. (Communiqué).

AUX EMPLOYES DE COMMERCE DE LA REGION MALOUINE

Les employés de commerce de la région •malouine ont dû prendre connaissance de l'accord passé, entre la Confédération Nationale de la Production Française et la Confédération Générale du Travail, en l'Hôtel Matignon le 7 juin dernier, sous la présidence de M. le Président du Conseil, qui accorde une majoration de salaire de 7 à 15 .% et plus pour les salaires normalement bas; comme ils ont dû voir également les résultats obtenus par les employés de commerce de la capitale; des grandes villes et de Rennes les jours derniers. La région malouine ne peut rester en retard.
En conséquence, tous les employés de commerce des deux sexes, sont instamment priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 26 juin, à 19 heures précises, salle du Tribunal de Commerce de Saint-Malo, afin de se mettre d'accord sur les revendications à envoyer aux employeurs
Tous et toutes à la réunion.
Le secrétaire : PASQUIER.

Une soirée de fête dans le quartier de Routhouan

Le Routhouan était en fête mardi soir. Plusieurs milliers de personnes s'y étaient donné rendez-vous. A 8 h. 30, un cortège s'organisait, comprenant plusieurs chars et groupes et défilait dans les quartiers de la gare et de Moka. On remarquait notamment des chars enfantins et un farouche Indien à cheval. Il y avait aussi une gracieuse reine: Mlle Aline Beaugouin, et M. le Maire de la commune libre et ses adjoints: MM. Lucien Racapé Jean Brizou, Jean Moysan, Louis Le Calvez, Louis Berlot.
H y avait aussi les Bigophones, qui ne manquent pas une occasion de s'amuser en amusant les autres.
Après le défilé, un feu de joie flamba devant la mairie, agrémenté de feux de bengale.
Comme sur tout le parcours, il y avait la grande foule autour du bûcher et rires et chants retentirent en attendant le bal qui se prolongea jusqu'à 2 heures du matin.

ETAT CIVIL

Naissances. — Maryvonne Thoreux, 9, rue Broussais, Jeannine Le Neol, route nationale 13'c Claude Tostivint, maternité de l'Hôtel-Dieu; Michel Rayneau, boulevard Rouxin; René Plchon, avenue des Cottage*.; Michel Rabet, maternité de l'Hôtel-Dieu.
Publications de mariages. — Francis Celardduy, électricien et Lucie Bertin, fille de salle, Francis Brochet, meunier-minotier et Alice Bourgetel, s. p.; Joseph Simon, marin de commerce et Marie Noury, s. p.
Décès. — Eliette Etiennoul, 2 mois, 36. boulevard du Talard; Henri Gueurif, 33 ans, époux Grégoire, 10, rue St-Sauveur; Ernest Archenoul, 47 ans, célibataire, 10, rue St-Sauveur; René Thomas, 58 ans, époux Lesourd, 10, rue St-Sauveur; Vincent Farrugia, 53 ans, époux Jamin, rue Martin-Fallet.

Le grand Concours de pêche de la Gaule Malouine

Le concours de pêche organisé par la Gaule Malouine aura lieu dimanche prochain 28 juin à l'étang de Marville. Ce concours est exclusivement réservé aux membres de la Société porteurs de leur carte de sociétaire.
Le prix d'engagement au concours est fixe à 2 francs. Chaque concurrenc aura droit à deux lignes flottantes, chacune montée avec un seul hameçon. Les prises seront contrôlées par les commissaires au fur et à mesure qu'elles se produiront. Il est formellement interdit d'appâter soit avant, soit pendant le concours.
Le tirage au sort des places se fera à Tournebride à partir de 5 heures et devra être terminé à 6 h. 30.
Les places seront indiquées autour de l'étang au moyen de numéros fixés sur des piquets. Chaque concurrent devra obligatoirement occuper, pendant toute la durée du concours, la place que le sort lui aura attribué. Ceux dont le numéro de place se terminera par le chiffre 5 seront commissaires de surveillance et chargés d'annoncer les prises de leurs voisins de droite.
Les concourrents devront se rendre en groupe à l'étang à 6 h. 40 et être à leur place respective à 6 h. 55.
Le concours commencera à 7 heures précises au signal qui sera donné par l'éclatement d'une bombe. La fin du concours sera annoncé de la même façon à 10 heures.
Le pesage des captures se fera aussitôt après le concours. Le classement sera fait au poids total des prises. En cas d'égalité de poids, le plus grand nombre de poissons comptera pour le classement.
La distribution des prix aura lieu sur le terrain. Les lots non réclamés resteront acquis à la société.
MM. les Sociétaires sont informés que la pêche sera interdite le samedi après-midi 27 juin, veille du concours, le dimanche 28 juin.
Tous les lots sont exposés dans une vitrine des Nouvelles-Galeries, rue St-Vincent.

%%•%

VACCINATION ET REVACCINATION. — Le médecin-vaccinateur procédera aux séances de vaccination à la mairie de Saint-Malo, le vendredi 26 juin à 9 heures pour les garçons et 10 heures pour les filles (pour les enfants habitant la ville) et aux écoles de Rocabey le samedi 27 juin aux mêmes heures pour les enfants habitant la banlieue. Les séances de révision des résultats se feront les vendredi 3 juillet et samedi 4 juillet.
Il est rappelé que la vaccination antivariolique est obligatoire au cours de la première année, de la dixième ainsi qu'au cours de la vingt-et-unième année.

CONCOURS DE PALETS. — Voici le résultat du concours de palets organisé chez M. Belœil, avenue Aristide-Briand :
1. Gourgeon, 42 pts, 40 fr. ; 2. Tilly, 39 pts, 30 fr. ; 3. Ruellan, 39 pts, 20 fr.; 4. Onen, 38 pts, 15 fr. ; 5. Mary J., 38 pts, 10 fr. ; 6. Joubert, 38 pts, 5 fr.
Dimanche 28 juin, la société se déplacera à St-Coulomb et y organisera un grand concours de palets sur planche doté de 120 fr. de prix en espèces et prix en nature. Ce concours commencera à 10 heures et se terminera à 18 h. 30.

•

SAINT-SERVAN-SUR-MER

LA GRANDE FÊTE CHAMPÊTRE DU 5 JUILLET

sous le patronage de « L'Ouest-Eclair »

La ville de Saint-Servan s'apprête pour cette grande manifestation, les commerçants qui trouveront ce jour l'occasion de faire des affaires d'or s'inscrivent rapidement au siège du Comité, chez l'animateur dévoué qu'est M. Oroguet. Les emplacements pour la braderie seront bientôt tous retenus.
Les boulevards Gouazon et Porée seront couverts d'étalages et de marchandises. Les loteries sont déjà prêtes à fonctionner; les lots sont amassés en grand nombre, tous plus beaux les uns que les autres.
La Jeanne d'Arc s'apprête sur' son terrain a recevoir dignement les meilleures équipes de l'Ouest, pour les tournois de basket-ball et les tournois de sixtes. Des coupes splendides qui viendront récompenser les vainqueurs de ses matches, seront bientôt exposées.
Le Comité s'est ingénié à organiser des attractions qui plairont à tous, petits et grands, sportifs et autres. Des pêches miraculeuses sont prévues, où les heureux gagnants pourront exercer leur habileté et leur adresse, pour attirer dans leurs filets des poissons miraculeux et ...des canards.
Les sympathiques sociétés musicales malouines et servannaises ont répondu avec empressement, et déjà on est assure du concours des dévoués et joyeux bigophones du Clos-Cadot; de la musique municipale, du jazz Dorsaud, etc.

**

Le matin, la surprise ? ...Une course originale, qui ne manquera pas d'attirer la foule et de la distraire en même temps que les participants. Cette course dotée de nombreux prix offerts par l'Ouest-Eclair, sera un des succès de la journée.
Le soir, un bal champêtre près des magnifiques jardins du Sémaphore, réunira toute la jeunesse.
L'après-midi, après le sport, les visiteurs pourront écouter un superbe concert donné dans ces jardins par la musique municipale, et profiter de cette superbe occasion de visiter la tour du Sémaphore, du haut de laquelle une immense vue, unique par sa beauté, s'étendra sous leurs yeux.
Enfin cette réunion s'annonce comme devant remporter un très grand succès.